

CONTACT

Nathalie DUJARDIN, secrétaire des hébergements
Mail : act.nautilia@oppelia.fr
Tél : 06 71 75 63 88 / 02 35 19 32 43

POUR NOUS TRANSMETTRE VOS DOSSIERS

Par courrier

OPPELIA - NAUTILIA
Appartements de Coordination Thérapeutique
6 Place Jules Ferry - 76600 LE HAVRE

Par mail :

act.nautilia@oppelia.fr

POUR ALLER PLUS LOIN...

Sites de référence :

www.oppelia.fr

www.sante-habitat.org



OPPELIA 76
NAUTILIA

Nautilia est une structure d'Oppelia, association loi 1901



OPPELIA 76
NAUTILIA

Appartements de Coordination Thérapeutiques



ACT NAUTILIA

Appartements de Coordination Thérapeutique

6 Place Jules Ferry - 76600 LE HAVRE

 02 35 19 32 43 / 06 71 75 63 88

act.nautilia@oppelia.fr - www.oppelia.fr

Nautilia est une structure d'Oppelia, association loi 1901

À QUI S'ADRESSENT LES ACT ?

Les appartements de coordination thérapeutique hébergent, à titre temporaire, des personnes atteintes de pathologies chroniques invalidantes nécessitant des soins et un suivi médical, et en situation de fragilité psychologique, économique et sociale.

Les objectifs sont les suivants:

- assurer le suivi et la coordination des soins;
- garantir l'observance des traitements et permettre l'acquisition de compétences en santé pour une meilleure gestion de la pathologie;
- proposer un étayage socio-éducatif et une aide à l'insertion, en particulier par le logement.

Les ACT offrent un lieu de séjour sécurisé et adapté qui favorise un processus d'autonomisation progressif. Ils sont un **tremplin** vers une situation plus favorable et pérenne.

NOS CAPACITÉS D'ACCUEIL

- **16 places en logements autonomes :**
 - 13 places au Havre et dans sa périphérie
 - 2 places à Fécamp
 - 1 place à Bolbec
- **4 places en semi-collectif** (à Gonfreville-l'Orcher)
- **17 places en ACT hors les murs** (dispositif permettant aux personnes ayant leur propre logement d'être accompagnées temporairement au même titre qu'en ACT traditionnel)

CONDITIONS D'ADMISSION

L'établissement admet toute personne (personne isolée, couple, avec ou sans enfant) ayant une pathologie chronique invalidante et en situation de précarité socio-économique.

Pour nous déposer une demande d'admission, il suffit de compléter et d'envoyer :

- **un dossier social et un dossier médical** (disponibles sur simple demande auprès de la secrétaire des hébergements)
- **un courrier motivé de la personne concernée**
- **une note sociale du/des travailleurs sociaux accompagnant la personne**
- **un compte rendu médical récent**

Le dossier complété sera étudié en équipe pluridisciplinaire.

Nota bene :

Le résident devra participer financièrement à son séjour à hauteur de 10% du montant du forfait journalier institué par l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale, soit 2 euros par jour, et payer une caution. (100€)

Il devra également pouvoir subvenir à ses besoins en termes d'achats de produits alimentaires et d'hygiène.

Territoires d'intervention

Territoire de santé du Havre
s'étendant du Havre à Fécamp, jusqu'à Bolbec